

OUTIL D'ANALYSE
DES BONIFICATIONS ANNONCÉES AU
PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA
SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

© REPRODUCTION PERMISE EN MENTIONNANT LA SOURCE.

COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ
165, RUE DE CARILLON
QC G1K 9E9
WWW.PAUVRETE.QC.CA



POURQUOI CET OUTIL ?

Le présent document a pour objectif d'outiller les personnes et les organisations qui souhaitent analyser les bonifications au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale en fonction des cinq repères mis de l'avant par le Collectif pour cheminer vers une société sans pauvreté, égalitaire et riche de tout son monde. Ces repères ont été présentés à la première ministre et à son gouvernement dans une campagne de lettres mise en place dernièrement par le Collectif.

LES VOICI :

- 1 Des protections publiques assurant à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 15 968 \$ par année (2012).
- 2 Un salaire minimum à 11,37 \$ l'heure (2012) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 40 heures par semaine sorte de la pauvreté.
- 3 Une réduction des inégalités socio-économiques entre les plus pauvres et les plus riches.
- 4 Des campagnes d'envergure visant à changer les mentalités et à contrer les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.
- 5 Des services publics universels et de qualité, dont l'accès s'améliore de façon continue, et ce, sans discrimination.

COMMENT UTILISER CET OUTIL ?

Dans ce document, vous trouverez cinq sections qui reprennent chacun des repères. Dans tous les cas, vous découvrirez un contexte et une série de questions qui vous aideront à porter un jugement sur les bonifications proposées par le gouvernement. Afin de faciliter votre travail, le document présente aussi, à titre d'exemple, quelques mesures concrètes possibles en lien avec chaque repère.

Faites-nous part des résultats de votre travail.

**BONNE
ANALYSE!**

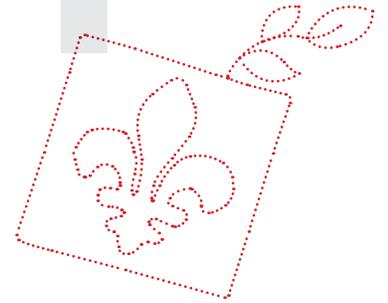
.....

Dès la campagne électorale de 2012, le Parti Québécois indiquait que la solidarité allait être un des piliers de son action s'il formait le prochain gouvernement du Québec. Depuis, le gouvernement minoritaire de Pauline Marois a maintes fois répété cet engagement. Plus récemment, en mai 2013, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais, a indiqué que le « pilier solidarité » allait s'incarner dans une série de bonifications au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, dévoilé par le gouvernement précédent en juin 2010. L'annonce de ces bonifications est imminente.

.....

REPÈRE 1

DES PROTECTIONS PUBLIQUES ASSURANT À TOU^TES UN REVENU AU MOINS ÉGAL À LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC), SOIT 15 968 \$ PAR ANNÉE (2012).



CONTEXTE

Ce repère réfère à toute augmentation du revenu des plus pauvres au Québec, soit les quelque 750 000 personnes qui ne couvrent pas leur besoin de base, selon la MPC (2012).

Un ménage ne couvre pas ses besoins de base (déplacement, logement, nourriture et vêtement) lorsqu'il a un revenu inférieur à :

- 15 968 \$ pour une personne seule;
- 22 582 \$ pour une famille monoparentale (1 enfant) ou un couple sans enfants;
- 31 936 \$ pour une famille biparentale (2 enfants).

DES QUESTIONS

Globalement, est-ce qu'une ou plusieurs mesures proposées augmentent le revenu des personnes ayant un revenu inférieur à la MPC?

- Dans quelle proportion?
- Est-ce que le délai d'implantation de ces mesures respecte l'urgence d'améliorer les conditions de vie de ces personnes?
- Est-ce qu'on s'attarde au revenu de tous les types de ménage ou adopte-t-on une approche clientéliste?
- Est-ce que ces mesures nous font cheminer significativement vers la couverture des besoins de base de tou^TES les Québécoi^SES, première étape vers la sortie de pauvreté?

Est-ce que les bonifications améliorent le revenu des:

- Personnes assistées sociales?
- Autochtones?
- Familles monoparentales?
- Personnes vivant seules et des couples sans enfants?
- ImmigrantEs?

Est-ce qu'on tient compte de la situation spécifique des femmes, plus pauvres que les hommes en général?

RÉPÈRE 2

UN SALAIRE MINIMUM À 11,37 \$ L'HEURE (2012) ET SA RÉVISION ANNUELLE AFIN QU'UNE PERSONNE SEULE TRAVAILLANT 40 HEURES PAR SEMAINE SORTE DE LA PAUVRETÉ.



CONTEXTE

Le seuil de faible revenu avant impôt (SFR-AVI) pour une personne seule est estimé à 23 647 \$ (2012).

- En travaillant 40 heures par semaine, une personne doit donc gagner 11,37 \$ l'heure pour atteindre ce montant et être considérée comme en voie de sortir de la pauvreté.

Le salaire minimum est actuellement de 10,15 \$ l'heure.

- En travaillant 40 heures par semaine, une personne gagne 21 112 \$.
- Le manque à gagner est d'environ 2 500 \$ par rapport au SFR-AVI pour une personne seule.

Les travailleurEs au salaire minimum travaillent généralement à temps partiel (25 heures par semaine en moyenne) et ce sont surtout des femmes, des jeunes et des gens peu scolarisés.

Certaines mesures de soutien au revenu peuvent améliorer un peu le revenu disponible des travailleurEs pauvres.

- Par exemple, la Prime au travail peut augmenter le revenu annuel d'une personne seule d'un maximum de 533 \$ si elle a un revenu de travail inférieur à 15 344 \$. Celui d'une famille biparentale peut être augmenté d'un maximum de 2 968 \$ si elle a un revenu inférieur à 45 152 \$.

- Le Crédit d'impôt pour solidarité peut augmenter le revenu annuel disponible des personnes seules d'au plus 931 \$ et, pour les familles biparentales, de 1 298 \$.

DES QUESTIONS

Est-ce que le salaire minimum a augmenté au taux demandé de 11,37 \$ l'heure?

- Quels sont les mécanismes prévus pour le réviser annuellement?
- S'il y a augmentation, est-ce que cette hausse nous fait cheminer significativement vers la sortie de pauvreté pour les personnes seules travaillant 40 heures par semaine?

Est-ce que d'autres mesures peuvent affecter positivement le revenu des travailleurEs pauvres?

- Jusqu'à quel point cela leur permet-il de cheminer vers la sortie de la pauvreté?

RÉPÈRE 3

UNE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ENTRE LES PLUS PAUVRES ET LES PLUS RICHES.



CONTEXTE

Globalement, les écarts de revenu entre les plus pauvres et les plus riches vont en s'accroissant.

- Par exemple, après transferts et impôts, le revenu du quintile le plus pauvre de la population était contenu 4,2 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 4,7 fois en 2010.

En diminuant constamment les impôts, ce qui profite aux plus riches et aux grandes entreprises, le gouvernement du Québec se prive de moyens financiers pour mieux répartir la richesse.

- La fiscalité est le moyen le plus puissant pour réduire les écarts de richesse, car elle permet d'imposer plus fortement les hauts revenus afin d'augmenter les transferts vers les plus bas.
- Les hausses de taxes et de tarifs vont à l'encontre de ce principe, car elles affectent plus durement les plus pauvres et la classe moyenne.

Les femmes et les personnes vivant seules sont plus affectées par les inégalités.

DES QUESTIONS

Est-ce que des mesures ont été mises en place pour réduire les inégalités socio-économiques?

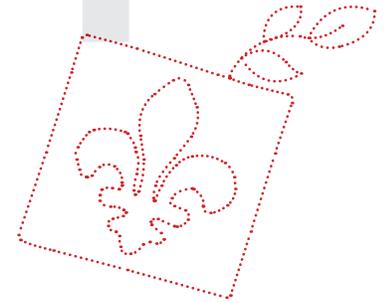
- Lesquelles?
- Quel sera leur effet concret?
- Est-ce qu'elles nous font cheminer significativement vers une société plus égalitaire?

Plus spécifiquement, est-ce qu'il est question de diminuer les taxes et les tarifs qui affectent les personnes en situation de pauvreté?

- De même, est-ce que des crédits d'impôt remboursables visant les personnes en situation de pauvreté ont été annoncés?

REPÈRE 4

DES CAMPAGNES D'ENVERGURE VISANT À CHANGER LES MENTALITÉS ET À CONTRER LES PRÉJUGÉS ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ.



CONTEXTE

Dans le cadre de son bilan des dix dernières années de lutte à la pauvreté au Québec, le Collectif a identifié plusieurs obstacles à sa capacité de faire des gains.

- Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté constituent le cœur du problème.

Les préjugés entraînent un problème de communication.

- La firme Influence Communication a constaté, en 2011, que 78 % du temps consacré à la pauvreté, dans les médias, l'a été le jour de la Grande guignolée des médias.
- Elle indique aussi qu'en excluant les événements propres à la Grande guignolée, une année de pauvreté au Québec a représenté, en 2011, l'équivalent de la médiatisation de 2,5 minutes d'une seule partie des Canadiens de Montréal.

Le gouvernement du Québec n'a jamais mis en place une large campagne publicitaire sociétale sur la lutte aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

- Les rares efforts consentis à cet effet ont plutôt été le fruit d'organisations comme Centraide ou l'Armée du Salut.

DES QUESTIONS

Est-ce que des mesures ont été mises en place pour changer les mentalités ou pour contrer les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté?

- Lesquelles?
- Quel sera leur effet concret?
- Est-ce que ces mesures nous font cheminer significativement vers une société sans préjugés?

À l'inverse, est-ce que certaines des mesures proposées reposent elles-mêmes sur des préjugés?

REPÈRE 5

**DES SERVICES PUBLICS UNIVERSELS
ET DE QUALITÉ, DONT L'ACCÈS
S'AMÉLIORE DE FAÇON CONTINUE,
ET CE, SANS DISCRIMINATION.**



CONTEXTE

Si la lutte à la pauvreté passe d'abord par un rehaussement du revenu des personnes, les services publics demeurent néanmoins un moyen important pour améliorer leurs conditions de vie et favoriser une plus grande égalité.

Au cours des dernières années, les hausses de tarifs sont devenues un frein à l'accessibilité des services publics. De même, les politiques d'austérité ont affecté la qualité des services offerts à la population, notamment pour les plus pauvres qui n'ont aucune alternative.

L'État québécois peut intervenir à différents niveaux avec les services publics : éducation et formation, santé et services sociaux, logement, services de garde, transports, énergie, justice, loisirs, communications...

- En ce sens, améliorer l'admissibilité à l'aide juridique a été une bonne décision, tandis que la hausse des frais de scolarité, même basée sur le taux annuel d'inflation, en a été une mauvaise.

DES QUESTIONS

Est-ce que des mesures ont été mises en place pour améliorer l'accès à des services publics universels et de qualité, et ce, sans discrimination?

- Lesquelles?
- Quel sera leur effet concret?
- Est-ce que ces mesures nous font cheminer significativement vers une société où les services publics jouent leur rôle de rempart contre l'accroissement de la pauvreté et de ses conséquences?



WWW.PAUVRETE.QC.CA
